



Universitätsbibliothek Paderborn

Histoire Des Ordres Militaires Ou Des Chevaliers, Des Milices Séculières & Régulières de l'un & de l'autre Sexe, qui ont été établies jusques à présent

Contenant leur Origine, leurs Fondations, leurs Progrès, leur maniere de
Vie, leur Decadence, leurs Reformes, & les événemens es plus
considerables qui y sont arrivez

Basnage de Beauval, Jacques

Amsterdam, 1721

XCVIII. Les Chevaliers De Lorette. An de J. C. 1587.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-49510](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-49510)

XCVIII.

LES CHEVALIERS DE LORETTE.

An de J. C. 1587.

Entre toutes les belles actions de Sixte V. on trouve la pieuse institution d'un Ordre Militaire, qui tire son nom de la miraculeuse image de Notre-Dame de Lorette. Ce Pape l'institua l'an 1587. par une dévotion particuliere qu'il avoit à la Sainte Vierge. Dans sa première Bulle il confirma l'Ordre que Paul III. avoit institué pour la défense de la Marche d'Ancone & de Lorette, & témoigna du chagrin de ce que Gregoire XIII. l'avoit aboli. Ainsi ayant fait assembler les Cardinaux, il institua celui-ci, & lui assigna des revenus accompagnez de privilèges, dont les principaux étoient: Que les Chevaliers seroient toujours commensaux du Pape: Que trois ans après leur mort leurs héritiers pourroient jouir de leurs revenus: Que leurs Fils aînez seroient Nobles & Comtes de Latran. Ils étoient aussi déclarez capables de posséder toutes sortes de Charges Ecclésiastiques, & de conserver encore leurs revenus jusqu'à la somme de deux cens ducats. Ils étoient exemts de tous impôts, aux mêmes conditions que les *Participants*; & ils étoient obligez de porter sur l'estomac une Médaille d'or, où il y avoit d'un côté l'image de Notre-Dame de Lorette, & de l'autre les armes du Pape. Ces Chevaliers s'employoient à des exercices



Chevalier de Lorette .



ces militaires, comme à donner la chasse aux voleurs dans la Romagne, & à veiller continuellement à la conservation de l'Eglise de Notre Dame de Lorette. Mais, non plus que les autres, ils n'ont pu éviter leur anéantissement, duquel les fréquens changemens de Papes ont aussi été la cause.

XCIX.

LES CHEVALIERS DE L'ORDRE
DU CORDON JAUNE,

en France.

An de J. C. 1606.

Dans le tems que Henri IV. Roi de France & de Navarre songeoit à établir l'Ordre de Notre-Dame du Mont Carmel & de Saint Lazare, dont nous parlerons incontinent, il travailloit encore à abolir celui du *Cordon Jaune* que le Duc de Nevers venoit d'instituer, & dont il étoit Chef & General, comme il se qualifioit. C'étoit une Compagnie de Chevaliers Catholiques & Protestans, qu'on recevoit néanmoins dans l'Eglise, en presence des Curez. Pour cette cérémonie on prenoit un Dimanche, & après la Messe, on sonnoit une cloche, & tous les Chevaliers de l'une & l'autre Religion s'aprochoient de l'Autel, prenant leurs places sur des bancs, sans garder de rang. Le
Gene-